

Subventions

Inclusion par le Sport

Appel à Manifestation d'Intérêt



Thématique :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Présidence | <input checked="" type="checkbox"/> Clubs et Territoires |
| <input type="checkbox"/> Administration et Finances | <input type="checkbox"/> Pratiques Fédérales |
| <input type="checkbox"/> Haut Niveau | <input type="checkbox"/> Affaires juridiques et Institutionnelles |
| <input type="checkbox"/> Formation & Emploi | <input type="checkbox"/> 3x3 |
| <input type="checkbox"/> Marque | |

Destinataires :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Comités | <input checked="" type="checkbox"/> Ligues, Comités et Clubs |
| <input type="checkbox"/> Ligues | <input type="checkbox"/> CTS |
| <input type="checkbox"/> Ligues et Comités | |

Nombre de pièces jointes : 0

- Information
 Echéance de réponse : 8 mars 2024

N-Réf. :

- [Note](#) du 16 décembre relatif au dispositif « Les Clubs s'Engagent »
- [Note](#) du 8 février 2024 de l'Agence Nationale du Sport relative aux Projets Sportifs Fédéraux
- [Note](#) du 14 février 2024 relative au webinaire sur le dispositif « Les Clubs s'engagent »
- Note du 28 février 2024 relative au recensement des clubs développant un projet d'inclusion par le sport et souhaitant déposer une demande de subvention.

Synthèse : La Fédération lance un Appel à Manifestation d'Intérêt pour deux dispositifs : l'animation des vacances olympiques et paralympiques et le dispositif 1 000 emplois socio-sportif.

Mots clés : Subventions, Inclusion, Agence Nationale du Sport

L'Etat a annoncé plusieurs mesures pour l'engagement du mouvement sportif en faveur de l'inclusion par le Sport et assortis en 2024 de moyens financiers dont la mise en œuvre suppose :

- L'identification en amont des structures souhaitant s'engager dans les dispositifs
- La remontée d'un avis de la fédération.

Ces retours conduiront :

- Soit à des crédits délégués à la fédération
- Soit la capacité pour votre club à être soutenu localement en fonction des autres priorités territoriales.

Afin de recueillir dans un délai très court l'ensemble des structures développant des actions d'inclusion et ayant intérêt à être soutenu, **la fédération lance un Appel à Manifestation d'Intérêt** sur la base de la présentation de ces deux dispositifs. Le délai est fixé par l'Agence Nationale du Sport.

La fédération a pu revenir sur ces dispositifs de différentes manières :

- En relayant depuis plusieurs mois le dispositif « Les Clubs s'engagent » :
 - Via la note de décembre 2023
 - Relais des webinaris organisés en région par France Travail
 - Organisation d'un webinaire le 23 février dernier avec France Travail
- En s'inscrivant dans différentes actions d'inclusion soutenues par l'Etat et notamment le Programme d'Investissement dans les Compétences (PIC).
- En reprenant depuis 2 années cette dimension dans le dossier de demandes de subvention au titre du PSF des clubs.

Aujourd'hui, le lancement de l'AMI par la fédération sera également relayé via :

- La communication institutionnelle adressée à l'ensemble du réseau par une note sous eFFBB :
 - o Les clubs ;
 - o Les comités et ligues pour relayer directement auprès des clubs qu'ils identifieraient comme potentiel candidat intéressé ;
- France Travail qui communique en direct vers les clubs « Engagés » ;
- Les clubs ayant déposé une demande de PSF sur cette thématique sur les années 2022 et 2023 ;
- Les clubs labélisés FFBB Citoyen MAIF ;
- Les clubs ayant répondu lors du renouvellement de leur affiliation 2023/2024 comme souhaitant s'engager dans une dimension de RSO ;
- Les clubs ayant répondu au questionnaire transmis dans la note du 16 décembre 2023.

Dispositif 1 Animations vacances olympiques et paralympiques

L'Etat souhaite renforcer les dispositifs d'accès aux pratiques sportives pendant les vacances de printemps et d'été, en faveur des jeunes issus des territoires prioritaires. Il appartient à la fédération de recenser les associations qui :

- Accueillent ou mettront en place des animations sportives en faveur des jeunes issus de territoires prioritaires pendant les vacances scolaires de printemps ou d'été ;
- Proposeront des activités variées (activités, sorties, séjours) et des thématiques diversifiées (sport, culture, citoyenneté, ...) dans une logique d'héritage des JOP 2024 ;
- Garantiront l'inclusion des habitants des territoires carencés à la dynamique olympique et paralympique, en appliquant notamment une tarification accessible au plus grand nombre.

Le soutien à ces structures retenues pourra se traduire par un montant forfaitaire de 300€ par demi-journée organisée sur la base de 20/25 enfants accueillis, avec un minimum de 5 ½ journées organisées par une même association.

La fédération identifie dans ce cadre :

- Les centres générations basket
- Les séjours ou stages proposés dès lors qu'ils proposent des activités variées et de manière obligatoire une thématique autour de la citoyenneté.
- Toute autre action à proposer dans l'AMI dès lors qu'elle répond aux critères fixés par l'Agence Nationale du Sport.

La mise en œuvre passera par – sous réserve de confirmation par l'Agence Nationale du Sport :

- Sur la base du recensement effectué par la fédération et transmis à l'Agence Nationale du Sport, une délégation de crédit
- Une demande via Le Compte Asso sur un dispositif spécifique créé par l'Agence Nationale du Sport
- Une instruction de cette demande via Le Compte Asso

Dispositif 2 1000 emplois socio-sportifs

Il s'agit d'un nouveau dispositif visant à soutenir 1000 clubs sportifs qui souhaitent s'engager dans la création ou la consolidation d'un poste d'éducateur **socio-sportif**. Cet emploi est amené à intervenir au sein d'un quartier, aux pieds d'immeuble et les établissements scolaires situés dans l'une des 500 villes identifiées par l'Etat comme prioritaire consultable en cliquant sur le [lien](#). Cet éducateur ou éducatrice devra suivre une formation complémentaire à l'inclusion par le sport.

Ces crédits seront gérés territorialement par les délégués de l'Agence Nationale du Sport et les DRAJES. Néanmoins, il appartient à chaque fédération sportive :

- D'identifier les structures volontaires
- De décrire l'animation de cette nouvelle politique au sein de notre réseau
- De transmettre à l'Agence Nationale du Sport la liste des structures volontaires classées par ordre prioritaire.

Il s'avère nécessaire de mettre en place un véritable plan d'actions pour favoriser l'inclusion et l'insertion par le sport. L'emploi peut être un recrutement à plein temps, ou l'évolution de mission d'un salarié à mi-temps vers cet emploi d'éducateur socio-sportif.

Quand bien même votre club ne serait pas localisé dans l'une des 500 villes identifiées par l'Etat, nous vous remercions de répondre au questionnaire également afin de mieux identifier les clubs développant des actions en matière d'inclusion sociale. Cela facilitera le suivi à l'avenir mais aussi vous permettra de rentrer dans le réseau de ces clubs.

[Répondre à l'appel à Manifestation d'intérêt](#)

Contact : Matthieu SOUCHOIS

E-mail : msouchois@ffbb.com

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Matthieu SOUCHOIS Directeur Technique National Adjoint Directeur du Pôle Clubs et Territoires	Alain CONTENSOUX DG-DTN	Thierry BALESTRIERE Secrétaire Général
Référence	2024-02-29 NOTE LR CD CLUBS 4-PCT-Clubs-Inclusion-Subvention-VFIN	